

CARTE PATIENT

Cette carte patient contient des informations de sécurité importantes dont vous devez prendre connaissance avant et pendant le traitement par injections de pamidronate de sodium.

Elle vous servira aussi à avertir les professionnels de santé, notamment votre dentiste, infirmier(e) et médecin traitant, de votre traitement.

Votre médecin vous a prescrit ce médicament de la classe des **bisphosphonates**, pour prévenir ou traiter des affections liées au cancer.

OSTÉONÉCROSE DE LA MÂCHOIRE

Un effet indésirable appelé ostéonécrose de la mâchoire (lésions osseuses de la mâchoire) a été rapporté chez les patients recevant des injections de pamidronate de sodium pour des affections liées au cancer. L'ostéonécrose de la mâchoire peut également survenir après l'arrêt du traitement.

Afin de réduire le risque d'apparition d'une ostéonécrose de la mâchoire, vous devez prendre certaines précautions :

Avant de commencer le traitement :

- Discutez avec votre médecin du risque d'ostéonécrose de la mâchoire.
- Vérifiez auprès de votre médecin si un examen dentaire est nécessaire avant que vous ne commenciez le traitement par pamidronate de sodium.
- Avant toute injection, informez votre médecin/infirmier/ère (professionnel de santé) si vous présentez des altérations au niveau de la bouche ou des dents.

Les patients qui suivent des soins dentaires ou doivent subir une chirurgie dentaire (ex : extraction dentaire), qui ne font pas de bilans dentaires réguliers ou qui ont une affection des gencives, qui sont fumeurs, qui reçoivent d'autres traitements, notamment contre le cancer (radiothérapie, chimiothérapie, corticoïdes...), ou qui étaient précédemment traités par un bisphosphonate (utilisé pour traiter ou prévenir les affections osseuses liées au cancer, l'hypercalcémie, l'ostéoporose ou la Maladie de Paget), **peuvent avoir un risque plus élevé de présenter une ostéonécrose de la mâchoire.**

Pendant et dans les mois qui suivent votre traitement :

- Vous devez **maintenir une bonne hygiène buccale** (brossages doux et réguliers), vous assurer que votre prothèse dentaire est correctement ajustée, et **suivre des examens dentaires réguliers.**
- Si vous suivez des soins dentaires ou allez subir une chirurgie dentaire (ex: extraction dentaire), informez votre médecin et dites à votre dentiste que vous êtes traité par pamidronate de sodium.
- **Contactez votre médecin/infirmier/ère et votre dentiste immédiatement** si vous présentez un problème au niveau de votre bouche ou de vos dents tel que : perte de dent/déchaussement, douleur ou gonflement, non-cicatrisation des plaies ou écoulement, car ceux-ci peuvent être les signes d'une ostéonécrose de la mâchoire.

Pour une information complète sur le pamidronate de sodium, demandez à votre professionnel de santé de vous remettre la notice présente dans la boîte de votre médicament ou consultez la **base de données publique des médicaments** :
<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

« Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.»